

Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal
du mercredi 29 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

Présents :

MM. Jean-Luc BOIVIN - Robert CORMIER - Serge DEFRANCE - André DELAHAIE - Adrien DELAUNAY - Olivier DELLIERE

Mmes Céline BRICAUD - Céline PLANCHENAUULT - Céline RENAUDIER

Absent : Régis CHERBONNEAU

Secrétaire de séance : Robert CORMIER

Validation du dernier compte-rendu

Le dernier compte-rendu est validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

1 - Vote du compte administratif 2016

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	306 127.08 €	350 078.17 €	123 245.15 €	16 261.11 €
Assainissement	2 705.68 € €	14 770.74 €	18 862.74 €	34 695.67 €

Madame le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Délibération 2017-03-A

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'exactitude des résultats du Compte Administratif 2016.

2- Vote du compte de gestion 2016

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	306 127.08 €	350 078.17 €	123 245.15 €	16 261.11 €
Assainissement	2 705.68 € €	14 770.74 €	18 862.74 €	34 695.67 €

Délibération : 2017-03-B :

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'exactitude des données inscrites dans le Compte de Gestion 2016.

3 - Affectation de résultat

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 du budget Assainissement.

Délibération : 2017-03-C :

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter à la section d'investissement 12 065.06 € dès le vote du budget primitif 2017 du budget d'assainissement et après le vote du compte administratif et du compte de gestion 2016.
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4 - Vote des subventions communales

Associations	Subventions allouées
ADMR	930 €
Bouts de Ficelles	1 500 €
Groupement des nuisibles	250 €
OGEC	31 880 €
Familles Rurales	200 €
SPA	200 €
BAC	300 €
DAON MX	500 €
Atelier du Haut Anjou	150 €
APEL	1 910 €
TOTAL	37 820 €

Au Sujet de la subvention de l'OGEC, elle sera attribuée à hauteur de 31 880 € si le périscolaire ne représente pas trop de frais pour la Commune.

Délibération : 2017-03-D :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions communales comme listées précédemment,
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

5 - Vote du taux d'imposition 2017

Augmentation de 1 %

	Bases 2016	Taux 2016	Produits 2016	Variation pour 2017	Taux 2017	Produit attendu 2017
T H	435 069	12.55	54 931	+ 1 %	12.68	55 500
T F B	271 493	19.92	55 437	+ 1 %	20.11	55 966
T F N B	117 040	38.90	45 513	+ 1 %	39.28	45 958
						157 424

Délibération : 2017-03-D :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux d'impositions ci-dessus, avec une augmentation de 1 % par rapport à 2016
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

6 - Vote du budget primitif 2017

Budget Communal

Dépenses de Fonctionnement : 472 339.25 €

Charges à caractères gales : 129 050.00 €
Charges du personnel : 150 040.58 €
Virement section investissement : 80 054.12 €
Autres charges courantes : 63 700.58 €
Charges financières : 7 000.00 €
Dépenses imprévues : 8 282.00 €
Opération d'ordre entre sections : 24 212.55 €

Recettes de Fonctionnement : 472 339.25 €

Résultat de fonctionnement : 132 763.25 €
Produits des services 36 597.00 €
Impôts et taxes : 214 979.00 €
Dotations et Participations : 69 000.00 €
Autres produits gestion courante : 19 000.00 €

Dépenses d'Investissement : 145 100.00 €

Remboursement d'emprunt : 34 000.00 €
Dépenses d'équipement : 110 100.00 €
Dépenses imprévues : 1 000.00 €

Recettes d'Investissement : 145 100.00 €

Solde d'exécution reporté : 10 833.33 €
Emprunts : 30 000€
Virement de la section d'investissement : 80 054.12 €
Opérations d'ordre entre sections : 24 212.55 €

Budget Assainissement

Dépenses de Fonctionnement : 19 689.00 €
Charges à caractères gales : 1 500 €
Virement section investissement : 1 798.00 €
Opérations d'ordre : 16 391.00 €

Dépenses d'Investissement : 82 153.77 €
Opérations d'ordre entre section : 5 889.00 €
Emprunts : 21 000 €
Solde d'exécution reporté : 55 264.77 €

Recettes de Fonctionnement : 19 689.00 €
Opérations d'ordre entre section : 5 889.00 €
Ventes : 13 800 €

Recettes d'Investissement : 82 153.77 €
Virement section de fonctionnement : 1 798.00 €
Opérations d'ordre : 16 391.00 €
Emprunts : 51 899.71 €

Délibération : 2017-03-F :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le budget primitif 2017 communal et Assainissement tel que détaillé ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7 - Frais de scolarité - Ecole de Coudray

Après étude et débat ;

Délibération 2017-03-G :

Le Conseil Municipal, 7 voix pour, 2 voix contre :

- donne un avis favorable pour verser la participation aux frais de scolarité de l'Ecole de Coudray pour l'année 2016 / 2017 soit 571 X 14 enfants = 7 994 € ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

8 - Questions diverses

Transport scolaire

Le Conseil Départemental à informer la Municipalité qu'un contrôle de fréquentation du service de transport scolaire du RPI Argenton Notre Dame/Daon, a été réalisé. Le résultat fait apparaître que certains enfants sont présents dans l'autocar de manière très irrégulière.

A compter de septembre 2017, le transport du RPI sera réalisé avec un véhicule de neuf places.

Lotissement - Mayenne Habitat

Le directeur de Mayenne Habitat nous informe que le comité d'engagement a émis un sursis à statuer, en effet, l'organisme n'a pas vocation à être premier investisseur dans les lotissements, mais vient plutôt s'inscrire dans le cadre de projets dynamiques. Il nous invite à reformuler une demande après que les premières parcelles soient vendues.

Abattage de peupliers

La Communauté de Communes nous a informés qu'elle va procéder à l'abattage des peupliers de la Base de loisirs, qui se situent dans l'axe de la cale de mise à l'eau et au-dessus du camping. Ces travaux sont nécessaires car ces arbres sont en fin de vie, envahis par le gui. Les branches commencent à tomber. Cette opération aura lieu au printemps 2017. Le terrain restera vierge jusqu'à la fin d'année et dès 2018 la Communauté de Communes s'engage à replanter des chênes en remplacement.

Demande de panneaux

Un agriculteur de la Commune fait la demande de quatre panneaux de signalisation de traversé de route par des vaches.

Après débat,

Délibération : 2017-03-H :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas poser de panneaux aux endroits demandés par l'agriculteur, sauf en cas d'obligation.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE de DAON

8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON

Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Permanences électorales

23 avril 2017	
Horaire	
7 h 50 - 10 h 00	Céline RENAUDIER Olivier DELLIERE Serge DEFRANCE
10 h 00 - 13 h 00	Jean-Luc BOIVIN Robert CORMIER André DELAHAIE
13 h 00 - 16 h 00	Céline BRICAUD Adrien DELAUNAY Céline PLANCHENault
16 h 00 - 19 h 00	Céline RENAUDIER Olivier DELLIERE Serge DEFRANCE
Dépouillement 19 h 00	Céline RENAUDIER Jean-Luc BOIVIN Serge DEFRANCE Olivier DELLIERE André DELAHAIE

7 mai 2017	
Horaire	
7 h 50 - 10 h 00	Céline RENAUDIER Olivier DELLIERE Régis CHERBONNEAU
10 h 00 - 13 h 00	Jean-Luc BOIVIN Robert CORMIER Céline BRICAUD
13 h 00 - 16 h 00	André DELAHAIE
16 h 00 - 19 h 00	Céline RENAUDIER Olivier DELLIERE Régis CHERBONNEAU
Dépouillement 19 h 00	Céline RENAUDIER Jean-Luc BOIVIN Olivier DELLIERE André DELAHAIE

Vallée Loisirs

Le parc ferme dû au trop gros déficit engendré, mais les pédalos et les canoës restent en place.

La cérémonie du 8 mai aura lieu le jour anniversaire en présence des pompiers, de l'école et de la fanfare. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la Mairie. Rendez-vous devant la Mairie à 11 h 00. Toute la population est vivement invitée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 26 avril 2017 à 20 h 00.

Madame le Maire lève la séance à 23 h 00.